



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 mai 2010
20h30 – salle de la Mairie

Présents : Mmes Béatrice BOYER – Geneviève CAVALIE – Myriam CABROL –
Florence CAVALLLO – Fatima DANSETTE
Mrs René BRU – Michel BOSCH – Robert JOULIE – Laurent GAFFARD – Christophe
MERY – Bernard ARETTE – Marc SOLINHAC

Procuration : Mme Bernadette POMIES à Mme Myriam CABROL

Lecture du compte rendu du 29 mars 2010 par Mme Guylaine DELGADO, Adjoint Administratif.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Personnel
- Projet photovoltaïque
- Bouygues Télécom

Pour : 14 voix

1 – Renouvellement du tracteur

Monsieur Robert JOULIE fait part au Conseil Municipal de la vétusté de l'actuel tracteur et qu'il convient de le remplacer. Il présente une offre réalisée par la société CMA – Rodez - pour un tracteur d'occasion, modèle année 2000, avec une reprise sur l'ancien tracteur de 6000.00 €. Le coût de la soule s'élève à 23 000.00 € HT. Ce prix tient compte de la mise en place d'un relevage avant pour le déneigement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant du devis proposé et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à l'achat de ce matériel.

Pour : 14 voix

2 – Achat de tables et chaises pour la salle d'animation

Monsieur Marc SOLINHAC présente l'investissement pour équiper la salle d'animation en tables et chaises pour 240 personnes. Le devis s'élève à 6 312.00 € HT.

Les anciennes tables de la salle d'animation seront dispatchées au sein des autres salles de la commune (proposition d'un marquage des tables).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant du devis proposé et l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires à l'achat de ce matériel.

Pour : 14 voix

3 – Choix des entreprises et lancement des travaux de réfection de l'appartement des Palanges

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de l'appartement des Palanges avant sa mise en location.

Les agents municipaux feront les principaux travaux, mais les travaux d'électricité, de plomberie et de peinture seront effectués par des entreprises.

Pour ce faire, un appel d'offre (MAPA) a été déposé sur la plateforme courant avril.

Monsieur le Maire apporte une précision sur les marchés publics : L'article 28 du code des marchés publics prévoit une procédure adaptée qui permet au pouvoir adjudicateur de passer un marché sans publicité ni concurrence préalable si les circonstances le justifient ou si le montant de ce marché est inférieur à un certain seuil. L'article 1^{er} du décret n°2008-1356 du 19 décembre 2008, relatif au

relèvement de certains seuils du code des marchés publics à modifier le seuil prévu à l'article 28 du Code des marchés public en le faisant de passer de 4 000 € à 20 000 € H.T.

Le conseil d'Etat dans sa décision du 10 février 2010, a annulé les dispositions relevant de 4 000 € à 20 000 € HT le seuil en deçà duquel un marché public peut être passé sans publicité ni concurrence préalable. L'annulation des dispositions du décret en cause ne prendrait effet que le 1^{er} mai 2010. A compter de cette date, le seuil en dessous duquel la procédure adaptée pourra être engagée sans publicité ni mise en concurrence sera de 4 000 € HT. Les marchés supérieurs à ce seuil devront donc être précédés d'une mise en concurrence ou de mesures de publicités.

Monsieur René BRU présente au Conseil Municipal les devis reçus :

	Montant HT
Electricité : Entreprise CABROLIER	4 892.00 €
Plomberie : Entreprise TARAYRE	4 035.33 €
Peinture : Entreprise Thierry BLANC	5 873.05 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant des devis proposés et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires au lancement des travaux.

Pour : 14 voix

4 – Numérisation des réseaux sur le Système d'Information Géographique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Mr Michel GOMBERT, géomètre, relatif à la mise à jour des réseaux assainissement eaux usées sur le Système d'Information Géographique (SIG).

Le montant du devis s'élève à 694.42 € HT. (830.53€ TTC).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant du devis et l'autorisation de signer tout document pour permettre au plus tôt la dite mise à jour.

Pour : 14 voix

5 – Indemnités représentative de logement des instituteurs.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant de l'indemnité représentative de logement à verser aux instituteurs ayant-droit en poste dans le département est fixé par la Préfète après avis du Conseil Départemental de l'éducation nationale et des conseils municipaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit retenue l'augmentation (soit de la dotation unitaire spéciale instituteurs, soit des loyers) qui sera la plus favorable pour les instituteurs.

Pour : 14 voix

6 – Fusion des écoles

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'Inspecteur d'Académie décidant de la fusion de la direction des écoles maternelle et élémentaire pour la rentrée prochaine (Ecole primaire à 7 classes).

Le conseil Municipal prend acte de cette décision et décide afin de ne pas compromettre le nombre de postes de ne pas délibérer contre ni d'intenter un recours contre cette notification au Tribunal Administratif.

En ce qui concerne l'accès des moins de trois ans à l'école, le nombre de places sera limité à la rentrée. En cas de demande trop importante, l'âge pouvant être un critère objectif, une date limite de naissance comme seuil sera fixée.

Ces points seront à voir lors du prochain conseil d'école.

7- Assainissement de Grioudas

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'absence de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2010, nous pourrions revoir l'étude sur une tranche des travaux d'assainissement de Grioudas. car une révision du périmètre assainit collectivement, pourrait s'avérer moins coûteux. Ainsi la commune pourrait envisager d'effectuer une partie des travaux d'assainissement avec l'aide du Conseil Général uniquement.

Monsieur le Maire propose de reprendre l'étude en ce sens.

Monsieur Robert JOULIE est chargé de contacter le Conseil Général pour cette nouvelle étude.

Pour : 14 voix

8 – Extension du réseau électrique

Monsieur René BRU présente au Conseil Municipal les études réalisées par le SIEDA concernant 3 demandes de raccordement au réseau électrique.

1) Demande de Mr PAULHES Fabrice / parcelle située au Champs des Loups

Le coût des travaux de raccordement est estimé à 9 350.00 € sur lesquels la participation communale s'élèverait à 2 550.00 €. Les travaux seraient réalisés en technique souterraine.

2) Demande de Mr VIGUIER Frédéric/parcelle située aux Planes

Le coût des travaux de raccordement est estimé à 13 200.00 € sur lesquels la participation communale s'élèverait à 3 600.00 €. Les travaux seraient réalisés en technique souterraine.

3) Demande de Mr BOULOC Patrick /parcelle située aux Planes

Le coût des travaux de raccordement est estimé à 7 150.00 € sur lesquels la participation communale s'élèverait à 1 950.00 €. Les travaux seraient réalisés en technique souterraine.

Mr René BRU indique qu'une possibilité pourrait être envisagée au lieu-dit les Planes (sachant que les deux parcelles sont mitoyennes) :

L'option aérienne diminuerait le coût de la participation communale.

Sur Parcelle de Mr VIGUIER, avec une option aérienne la participation s'élèverait à 2400.00 € (économie de 1200.00 €)

Sur Parcelle de Mr BOULOC, avec une option aérienne la participation s'élèverait à 1 300.00 € (économie de 650.00 €)

Le conseil Municipal propose de retenir une option aérienne en mitoyenneté moins coûteuse, quitte à ce que les bénéficiaires, s'ils le souhaitent paient une plus-value sur la technique souterraine.

Monsieur le Maire propose de revoir l'étude avec l'option aérienne pour le lieu-dit les Planes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tous documents relatifs concernant la demande au raccordement au réseau électrique de Mr PAULHES Fabrice

Pour : 14 voix

9 – Personnel

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du décret n°2006-779 du 03 juillet 2006, portant attribution sur la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale. Une bonification indiciaire peut être attribuée aux agents qui exercent des fonctions impliquant une technicité et une polyvalence particulières liées à l'exercice dans certaines collectivités.

Considérant qu'un agent exerçant les fonctions de secrétariat de mairie de communes de moins de 2000 habitants, peut bénéficier d'une bonification indiciaire de 15 points majorés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'attribuer une bonification indiciaire de 15 points majorés et de signer tout document.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de prolongation auprès du Centre de Gestion a été demandée pour pallier à l'absence de personnel au secrétariat.

Cependant, Il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une personne pour venir en aide au secrétariat de la Mairie. Il présente la fiche de poste et fait part de l'offre d'emploi à diffuser.

Pour : 14 voix

10 – Photovoltaïque

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la société EDF Energies Nouvelles pour la modification de la délibération prise en séance du 15 mars 2010 notamment le point n°5 concernant la promesse de bail sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette modification. En effet, le point 5 de la délibération garantit une certaine maîtrise des décisions pour la commune.

Pour : 14 voix

11 – Bouygues Télécom

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Bouygues Télécom concernant la modification de l'indexation de la redevance sur la convention d'occupation privative du domaine public signée le 25/02/2000.

Pour l'année 2010, son montant a baissé de - 4.10% par rapport au montant réglé en 2009. C'est la conséquence de la diminution de l'indice de référence choisi pour notre contrat, l'indice du coût à la construction (ICC) sa valeur étant passé de 1562 au second trimestre 2008 à 1498 au second trimestre 2009.

Pour pallier à cette baisse du loyer, la société Bouygues Télécom soumet deux propositions applicables au 1^{er} janvier 2011 :

- Soit remplacer l'indice ICC (Indice du coût à la construction) actuel par l'indice IRL (Indice de Référence des Loyers) qui garantit des évolutions de redevances basées sur l'inflation.
- soit la redevance est indexée de 2 % chaque année.

Le conseil Municipal après discussion ne souhaite pas modifier l'indexation de la redevance et conserver le système actuel et décide ne pas donner suite à l'avenant à la dite convention.

Pour : 14 voix

5 – Informations et questions diverses

- A l'occasion de la naissance de Simon, fils de Marina, la mairie offrir un cadeau de naissance.
- Révision des lignes à haute et très haute tension suite à la tempête de 1999. Des agents de la société INGEDIA seront amenés à passer sur les terrains surplombés par la ligne. La commune devra assurer un relais d'information : affichage sur les panneaux communaux.
- Courrier reçu du Conseil Général concernant les transports scolaires.
- Courrier reçu du Conseil Général concernant l'inscription officiel du site « les Bosquets du Comtal » au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires)
- Célébration du 8 mai à Bozouls a 11h00 au monument aux morts. Deux récipiendaires sur notre commune.
- Point sur les travaux :

- à la salle d'animation : les travaux avancent. Le bar sera opérationnel pour la fête de Gages au mois de juin.
- Micro crèche : une intervention sur les réseaux est nécessaire.
- La demande de travaux pour la salle du plateau est acceptée. Les travaux pourront prochainement commencer.
- Demande des directrices des écoles pour une modification de l'estrade (spectacle). Les agents du service technique ont commencé à 6h00 du matin pour effectuer cette mise en place qui au final n'a pas été utilisée.
- Mme Florence CAVALLO s'est renseignée sur les dimensions d'un terrain MBX, des tables de ping-pong. Ces investissements pourraient faire l'objet de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.